

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 13 novembre 2023 à 20h00

Présent(e)s :

M.	Jérémy Annen, Président
Mmes	Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales, (conseillère municipale sortante)
MM.	Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Roland Rüttimann, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
MM.	Marc Truan, Jean-Jacques Ronchietto, Adjoint
Mme	Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé(e)s :

M.	Fabrice Calame
----	----------------

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des Président-e-s de commissions
5. Communications de la Mairie
6. Approbation du projet de budget pour 2024 et des amortissements complémentaires 2023
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 1er novembre 2023.
 - Vote de la délibération D274 : approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 permettant la comptabilisation d'amortissements complémentaires en 2023.
 - Vote de la délibération D275 : ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes.
 - Vote de la délibération D276 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoint et aux Conseillers municipaux pour 2024.
7. Projet de délibération
 - Projet de délibération D277 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 135'000.- destiné à la mise en conformité énergétique des fenêtres de la Mairie.

- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 11 octobre 2023.
- Vote de la délibération.

8. Propositions individuelles et questions

M. Jérémy Annen, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse M. Fabrice Calame.

En préambule au premier point de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à M. le Maire, qui adresse à Mme Christine Tomassi le discours suivant :

« Chère Christine, ce soir nous prenons acte de ta démission avec respect pour ta décision et reconnaissance pour ton travail. Depuis 2015, tu sièges avec nous au Conseil municipal. J'étais certain que tu étais présente depuis bien plus tôt. Tu t'es engagée dans notre commune et tu as été très appréciée. Tu as apporté tes belles contributions grâce à ton esprit collaboratif et collégial, ainsi que ton analyse éthique des décisions à prendre. Tu as su aborder les enjeux de notre village avec détermination et précision. Ta présence au sein du Conseil municipal aura marqué ces années importantes et charnières. Nous sommes reconnaissants pour le temps et l'énergie consacrés à servir notre commune et à faire avancer les projets pour notre village. Alors que Christine ferme ce chapitre du Conseil municipal, nous sommes heureux d'accueillir M. Alexandre Aellen, qui apportera ses nouvelles idées ainsi que son énergie au Conseil. Nous te souhaitons le meilleur pour tes projets futurs et te remercions chaleureusement pour tout ce que tu as fait pour la commune, un immense merci. »

Applaudissements.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. le Président appelle M. Alexis Aellen à prêter serment devant le Conseil municipal et, selon la formule consacrée, entre les mains de son Président. Il l'invite à se lever et tenir la main droite levée durant la lecture du serment, puis à déclarer « je le jure » ou « je le promets » à son issue.

L'assemblée se lève.

M. le Président procède à la lecture du serment :

« Je jure, je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Allen : « Je le promets. »

M. le Président clôt la prestation de serment, et souhaite la bienvenue à M. Aellen au sein du Conseil municipal.

Applaudissements. L'assemblée se rassoit.

M. Aellen relate éprouver un grand plaisir à rejoindre le Conseil municipal. Depuis 2020 il s'y est intéressé en tant qu'observateur et a eu l'occasion de partager l'expérience, de manière extérieure, avec M. G. Odier. Il est reconnaissant pour la confiance accordée, et espère prendre part à des discussions intéressantes, dépassant les clivages politiques et démontrant une capacité de compromis. Cette prise de poste implique une responsabilité. Il s'en montre ravi et remercie le Conseil municipal.

Applaudissements.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

Le procès-verbal est amendé comme suit :

Page 6, rubrique 6.a : « M. de Weck donne lecture du rapport, rédigé par Mme Schneider-Bidaux. »

Le procès-verbal ainsi amendé de la séance du 16 octobre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

3. Communications du Bureau du Conseil Municipal

Aucune communication n'est signalée.

4. Communications des Président-e-s de commissions

Aucune communication n'est signalée.

5. Communications de la Mairie

Intervention d'Exit au sein des EMS

M. le Maire relate une question posée par M. de Weck concernant l'intervention de l'association Exit au sein de l'EMS de Drize. Ce point a été confirmé par la présidente du comité de fondation.

Mme Schneider-Bidaux, membre de la Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors (FEGEMS), souligne que le dispositif est appliqué dans les EMS. Un référendum a été déposé, mais tant qu'il n'a pas été voté, Exit poursuit ses interventions au sein des EMS.

M. le Maire indique qu'une loi est en cours de modification et ajouterait que l'intervention d'Exit serait menée « à bien plaisir de la direction des EMS et hôpitaux ». Mme Schneider-Bidaux fait remarquer que cette loi sera votée en juin.

Parking de la zone sportive, écopoint et pavillon de tennis

M. le Maire communique que le 20 novembre 2023, le nouveau parking de la zone sportive sera ouvert aux utilisateurs. Celui-ci offre 18 places, une place équipée d'une borne électrique, une pour les personnes à mobilité réduite, et 4 places pour motos. Il sera utilisable 7 jours sur 7, de 8 heures à 19 heures. Les 3 premières heures de stationnement seront gratuites. Dès la 4^{ème} heure, un tarif progressif sera appliqué, de l'ordre de CHF 2.-, puis de CHF 4.- et CHF 6.- par heure supplémentaire. La tarification a été conçue pour encourager les visites de durée moyenne, et pour permettre une rotation sur le parking.

L'écopoint de la zone sportive sera mis en service au plus tard le 20 novembre. Il est équipé de 6 différents containers, destinés aux ordures ménagères, au PET, à l'aluminium, au verre et au papier-carton. Concernant le pavillon dédié au club sportif de tennis, les travaux de construction sont achevés.

Séances d'information auprès des habitants du chemin Lullin

Une séance d'information a eu lieu le 20 octobre 2023. La Mairie a invité les locataires résidant au 13, 15 et 17 chemin Lullin afin de leur présenter le projet de parking mutualisé. Une vingtaine de locataires étaient présents. Un bref historique a été mis en lumière sur l'évolution de la parcelle, passant d'une zone agricole en 2010 à une zone de développement en 2017. Après approbation du Conseil municipal, le déclassement s'est effectué en zone 4B en 2018. Le bureau Acau a présenté le projet de construction, qui comprend des logements destinés aux coopératives, aux aînés et aux étudiants, en PPE. M. le Maire souligne l'usage du bois, la préservation de l'arboriculture locale et la préoccupation liée à la mobilité.

M. le Maire relate que les différentes options d'accès à la parcelle ainsi que les motifs de rejet de certaines variantes ont été expliqués. Le plan de 102 places de parking souterraines a également été abordé. M. Boulmerka, du département du territoire, a évoqué l'historique administratif depuis 2008, l'importance de la construction de logements pour l'État et le désir de préserver l'identité de Troinex. Un calendrier a été présenté, prévoyant dans le meilleur scénario l'arrivée des nouveaux habitants pour 2027. La mobilité autour du chemin de Lullin a été présentée par M. Savary, architecte, avec pour objectif de réduire le trafic, promouvoir la mobilité douce et les transports en commun. Un comptage des véhicules a été présenté, des aménagements de réduction du bruit et d'amélioration de la sécurité ont été proposés aux abords du parking. Des questions des locataires ont été adressées sur divers sujets, tels que la fréquence de passage des bus, les inspections du bâtiment, les frais de travaux, les aménagements pour scooters, l'accès au futur parking et l'accessibilité du chemin de Lullin. Une majeure partie des locataires a compris les enjeux, mais certains ont quitté la séance mécontents. Celle-ci s'est terminée à 20h20.

A M. Berthet qui demande si les locataires peuvent faire opposition, M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme Latour s'enquiert de savoir si d'autres questions ou discussions ont eu lieu avec les locataires mécontents à l'issue de la rencontre, et si ceux-ci sont revenus. M. le Maire répond que la rencontre a eu lieu il y a 10 jours. M. Truan précise qu'ils avaient été invités à une première séance un ou deux mois avant. Seuls quelques locataires se sont déplacés. L'information délivrée a suscité des réactions, suite auxquelles la commune a mis en place une seconde séance. Ces locataires avaient néanmoins déjà été invités à la première séance.

Mme Latour demande quel était le grief principal. M. le Maire répond qu'il s'agissait de la mutualisation de la rampe du parking.

Demande de sécurité renforcée dans le quartier de Champ Carré

M. Truan fait suite à un dossier de demande de sécurité renforcée dans le quartier de Champ-Carré. Ce dossier avait été soumis au Conseil municipal en juin dernier. La commission Sécurité l'a traité en septembre, et a fait parvenir le procès-verbal au Conseil. Une délégation des habitants signataires de la pétition a été reçue peu avant la tenue de la présente séance. La séance avec les pétitionnaires aurait dû avoir lieu il y a un mois, mais le principal signataire était dans l'impossibilité d'y assister. Les points abordés concernaient le sentiment d'un nombre croissant de cambriolages de quartier, la volonté d'un renforcement de l'éclairage public la nuit, et la demande pour la constitution d'un mur ou d'une haie anti-bruit sur la route d'Annecy.

M. Truan a fait un premier point de situation sur la question des cambriolages et considère que le ressenti est contredit par les chiffres. Il s'est exprimé à deux reprises à ce sujet : le nombre de cambriolages sur la commune avoisinait les 4 à 5 par mois il y a 7-8 ans, mais actuellement un cambriolage se produit en moyenne par mois. Cela reste un cambriolage de trop et une agression difficile à supporter, mais en termes de statistiques, un cambriolage par mois avait lieu en moyenne jusqu'à fin septembre, et trois ont eu lieu en octobre sur quelques jours, dans des secteurs différents. Des séances mensuelles sont tenues avec la police municipale de Veyrier, qui a signé une convention avec la commune, et d'autres séances ont lieu avec la police de proximité à Carouge. Pour eux, la question du cambriolage sur la commune de Troinex est un non-problème. Il s'agit de statistiques en-dessous desquelles il est compliqué de descendre. Ce point a été expliqué au représentant des pétitionnaires. Le renforcement de l'éclairage public a été abordé : un plan lumière est en cours d'évaluation, mais celui-ci vise à diminuer plutôt qu'augmenter l'éclairage. Par ailleurs, la volonté du canton consiste à éteindre totalement l'éclairage pour économiser de l'énergie, mais la mise en œuvre de cette mesure est trop compliquée au vu des équipements en place sur la commune.

Haie anti-bruit sur la route d'Annecy

Le point relatif à la haie anti-bruit sur la route d'Annecy a été discuté avec le canton. Des courriers ont été envoyés, sans réponse à ce jour. Durant la matinée, une rencontre a eu lieu avec M. Pierre Maudet, à qui ces courriers ont été évoqués. Il consultera ses services afin qu'une réponse soit apportée.

M. Truan explique que dans l'ensemble, les pétitionnaires ont remercié la commune de les avoir reçus et écouté. Concernant les cambriolages, il est démontré que l'extinction de l'éclairage ne les favorise pas. Les communes qui ont opté pour cette solution n'ont pas constaté d'augmentation significative des délits. 3 cas s'étant produits en octobre, il ne souhaite pas mettre l'accent dessus et donner l'impression que la situation est mal contrôlée. La commune de Veyrier avait apporté des conseils aux individus sur les réseaux sociaux, afin de leur éviter de commettre des erreurs les rendant vulnérables aux cambriolages. La commune de Troinex s'inspirera probablement de cette démarche pour lancer une campagne similaire avant la fin de l'année.

Plan mobilité seniors

M. Ronchietto informe que le lundi 30 octobre, un atelier participatif s'est déroulé en lien avec le plan mobilité seniors de Troinex. 16 aînés s'étaient inscrits. Il était présent, ainsi que trois animateurs de l'association Transport et environnement. L'atelier complète les réponses du questionnaire envoyé aux aînés en août, dont le taux de retour a été de 50% (sur 350 questionnaires). Une séance de restitution de l'ensemble des résultats sur les principales problématiques liées à la mobilité est agendée en janvier 2024, avec les membres du groupe de pilotage.

Accueil des nouveaux habitants

Le mardi 31 octobre a eu lieu la seconde phase de l'accueil des nouveaux habitants de la commune. A l'instar de la première phase au mois de juin, les habitants, accompagnés par les membres de l'exécutif et quelques membres du Conseil municipal, ont participé à une balade organisée dans la commune. Celle-ci a débuté au parc des Crêts et a terminé à la salle des fêtes, pour un discours officiel et un apéritif de bienvenue. Le déroulement a été optimal, les habitants semblaient satisfaits et se sont sentis très bien accueillis. Les sociétés communales présentes ont exposé leurs activités. Elles sont conscientes de l'opportunité que la commune leur donne en termes de visibilité et reviendront avec plaisir lors des prochains événements.

Manifestations diverses

Le jeudi 2 novembre, M. Martin Beniston, climatologue, a présenté une conférence sur le climat devant un parterre d'une cinquantaine de personnes. L'équipe des travailleurs sociaux hors murs a organisé la collation ayant suivi cette conférence.

Le samedi 4 novembre a eu lieu le traditionnel troc-vente d'automne, très apprécié. Les nombreux bénévoles et la dynamique présidente ont permis que l'événement rencontre au fil des années un grand succès.

Le mercredi 8 novembre a eu lieu le second repas des aînés de l'automne, qui a permis à 57 aînés de se rencontrer et partager un menu préparé avec soin par M. Maurice Fabbri. 6 jeunes du cycle de Drize sont venus en renfort pour le repas et pour s'occuper de la vaisselle.

Le samedi 11 novembre, l'amicale des sapeur-pompiers a mis toute son énergie et son savoir-faire pour organiser le repas de la Saint-Martin. La commune tient à les remercier.

Dimanche 12 novembre s'est tenu le dernier brunch culturel de l'année, dans le cadre de l'exposition de Clarisse Delorme et Michèle Verlicchi (élèves de M. Gilbert Mazliah), qui concernait la peinture technique.

Manifestations à venir

- Vendredi 17 novembre : soirée de la commune
- Samedi 2 décembre : création de couronnes de l'Avent par le groupe Troinextra
- Mardi 12 décembre : fête de l'Escalade de l'école
- Jeudi 14 décembre : repas de Noël des aînés
- Vendredi 22 décembre : apéritif Quatre Saisons de Noël
- Jeudi 11 janvier : vœux du Maire, accueil des nouveaux habitants.

6. Approbation du projet de budget pour 2024 et des amortissements complémentaires 2023

- Rapport de la commission Finances, sécurité et règlement du 1^{er} novembre 2023

M. le Président passe la parole à M. G. Odier.

M. G. Odier informe que la commission des Finances s'est réunie le 1^{er} novembre pour examiner des projets de budget de fonctionnement et de plan des investissements pour 2024. M. Truan a présenté le projet de budget ainsi que la gestion financière des prochaines années, les comptes de la commune et les investissements à entreprendre. Le but exprimé par la Mairie est de proposer un budget à l'équilibre, malgré de nombreuses dépenses à consentir pour anticiper l'arrivée des nouveaux habitants. Les nouvelles charges importantes en 2024 seront principalement le financement de 40 places supplémentaires pour la crèche, l'amortissement sur 10 ans du pavillon scolaire provisoire (CHF 560'000.- par année) et l'augmentation de la présence de travailleurs sociaux de la FASE, que la Mairie a souhaité conserver malgré la difficulté du budget (CHF 180'000.- partagés entre 2024 et 2025). Si le budget était déficitaire, la commune devrait proposer un plan de redressement sur quatre ans, alors qu'elle se porte bien financièrement. Afin d'alléger la charge financière des 10 prochaines années et de permettre de nouveaux investissements dans le futur, la Mairie a proposé à la commission de procéder à des amortissements complémentaires. Elle a également proposé de différer les dépenses jugées non prioritaires et de prendre en compte l'arrivée des nouveaux contribuables du parc des Crêts, selon le même principe retenu en 2023. Les revenus fiscaux des nouveaux habitants devraient mettre 1 à 2 ans pour transiter depuis leurs communes d'origine. L'idée est d'utiliser la fortune de la commune (évaluée à CHF 63'700'000.- au 31 décembre 2022) pour effacer certains amortissements des années précédentes, la plupart datant de 2000-2003, et améliorer notre capacité à absorber de nouvelles charges d'amortissement pour les années à venir. L'exercice 2023 sera ainsi grevé de CHF 3'700'000.- en déduction de la fortune pour simplifier l'équilibre sur les 10 prochains exercices. Dans l'attente de la comptabilisation effective des revenus fiscaux des nouveaux habitants, les 2 à 3 prochaines années devraient également avoir un résultat négatif avant de revenir à une situation bénéficiaire ou une stabilité financière. Les revenus fiscaux de la commune sont basés sur les estimations du département des finances. En fonction de cela, la Mairie a estimé que 400 nouveaux contribuables présumés au parc des Crêts (250 pour 2023, 150 pour 2024) participeraient fiscalement aux moyennes, à hauteur de CHF 6'500.-. A noter que le service de surveillance des communes s'était estimé satisfait sur cette façon de faire dans le budget présenté l'an dernier.

Après plusieurs précisions demandées par la commission, M. Truan a présenté les charges de 2024 ainsi que les revenus de la commune, notamment une analyse détaillée des estimations fiscales fournies par le canton et la commune. Toutes les questions posées par la commission ont été répondues par l'exécutif avec satisfaction. La commission souhaitant se concentrer sur un projet de budget détaillé pour 2024, la Mairie a rappelé que le budget actuel présente un bénéfice de CHF 1'545.- et que toute modification risquait d'engendrer une compensation à trouver dans une autre rubrique. La commission a rempli ligne par ligne l'intégralité du budget. Au cours des échanges de la commission, il a été décidé d'augmenter à CHF 15.- la subvention sur l'achat des billets dégriffés CFF, ainsi que de passer la subvention pour les abonnements annuels TPG de CHF 100.- à CHF 200.-. La commission s'est ensuite penchée sur les subventions allouées par la commune. Elle a demandé à la Mairie d'appliquer dans les documents de l'année prochaine les prestations non financières fournies par la commune, ainsi qu'une grille détaillée des critères choisis par la Mairie pour l'allocation des subventions. Le plan des investissements 2024 s'élève à un total de CHF 8'559'300.-, contre CHF 9'369'100.- en 2023. En fin de séance, les commissaires ont procédé au vote du taux de centime additionnel pour 2024 : celui-ci a été maintenu à 40 par la commission. Le projet de budget de fonctionnement 2024 s'élevant à CHF 14'006'660.- aux charges et 14'008'205.- aux revenus, ainsi que le plan des investissements 2024 s'élevant à CHF 8'559'300.-, ont été acceptés à l'unanimité. Les amortissements complémentaires sur 2023 ont été votés à hauteur de CHF 3'700'459.-, également acceptés à l'unanimité. La commission invite le Conseil municipal à accepter le budget. L'excellent travail réalisé par Mme Menu a été souligné par la commission, ainsi que l'engagement de l'Exécutif communal dans ses réponses aux questions de la commission.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Latour remercie M. G. Odier pour la lecture du rapport. Elle demande quels projets ont été recalés ou reportés et elle s'interroge sur la nature des dépenses jugées non prioritaires.

M. le Maire répond que les travailleurs sociaux hors murs étaient venus présenter un budget, en raison de l'augmentation des habitants sur la commune et de l'ouverture du nouveau local pour les jeunes, afin de remettre à jour l'investissement. Il a expliqué en commission que celui-ci peut être divisé sur plusieurs années. L'idée de départ était de procéder en une fois, mais la dotation a finalement été divisée par deux. Quelques postes de l'administration ont également été différés d'une année par la commune.

M. Truan ajoute qu'au niveau des engagements, un recadrage des activités est en cours au sein de l'administration et du personnel. Une nouvelle secrétaire générale a été recrutée. Tout cela implique que la commune doit se préparer à augmenter la taille des effectifs, pour faire face aux engagements futurs. Cela débute à l'interne, afin de juger des meilleures manières de procéder au regard des ressources existantes. Il est dangereux d'engager du personnel et d'encourir un risque de sureffectifs. Cela s'avérerait coûteux, les licenciements étant compliqués. Il s'est donc avéré préférable de profiter de l'expérience de la secrétaire générale actuelle, en matière de ressources humaines. Les engagements suivront en fonction des besoins de la nouvelle organisation.

Mme Latour remercie M. Truan pour ses informations transparentes. Elle demande si les 400 contribuables devant contribuer à hauteur de CHF 6'500.- par an à l'impôt communal sont des personnes individuelles ou des foyers.

M. Truan répond qu'il est question de contribuables. Un millier de personnes est estimé. Pour l'établissement du budget 2023, cela représentait 400 contribuables. 250 avaient été comptabilisés en 2023, et 150 en 2024. Le travail mené étant estimatif, il faut s'attendre à une période de turbulences car beaucoup de dépenses seront entreprises pour créer des infrastructures, alors que les revenus arriveront ultérieurement.

M. de Weck procède à la lecture d'une intervention des Vert.e.s concernant le projet de budget 2024 :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le budget issu des travaux de la commission des finances qui nous est présenté ce soir n'a fait l'objet d'aucun amendement. C'est un bon budget, un budget responsable que nous saluons. Même si nous considérons que l'on peut – que l'on doit – faire encore plus et mieux. C'est dans cette optique que les Verts ont posé une série de questions afin d'éclaircir certains points figurant dans ce projet de budget. La Mairie et le Service de comptabilité ont répondu de manière claire aux questions posées. Qu'ils en soient remerciés. Il y a une année, lors de notre intervention relative au projet de budget 2023, nous avons demandé que – je cite - « dans le contexte actuel de crises - crises économique, sociale, et crise climatique majeure - qui induisent une hausse généralisée des prix et un accroissement de la paupérisation, y compris à Troinex, il nous paraît indispensable que les autorités communales, Mairie et Conseil municipal, réfléchissent de manière approfondie et concertée, aux adaptations nécessaires pour le budget 2024 ». Nous constatons que les choses ont bougé, un peu ! La Mairie prend conscience des enjeux. Mais ce n'est qu'un premier pas dans la situation de crises que nous traversons. Des investissements indispensables ont été effectués, ou sont agendés, pour répondre aux besoins de la population d'une commune en pleine expansion. Ils doivent se poursuivre et/ou s'affiner. Quelques exemples. Une crèche a été ouverte. Elle n'est déjà plus en mesure de répondre aux besoins des familles. Que compte faire la Mairie ? Des questions peuvent se poser sur la délégation à une entreprise privée de cette prestation. Dans l'immédiat, il nous paraît indispensable qu'en tant qu'autorité subventionnante, la Commune, et donc la Mairie, questionnent les modalités d'attribution des places, le projet pédagogique, l'encadrement des enfants, les compétences du personnel et la politique salariale. En ce qui concerne la jeunesse, nous saluons le fait que le soutien à la jeunesse a été renforcé par l'accroissement des ressources dédiées aux travailleurs sociaux hors murs. Cela va s'avérer insuffisant très rapidement et nous demandons que cet effort soit poursuivi pour le budget 2025, comme cela a été annoncé par la Mairie. A l'occasion des Promotions citoyennes, la Mairie a décidé de s'allier à la commune de Veyrier. Le premier exercice n'a vraiment pas été une réussite... Nous demandons que Troinex intègre à nouveau la manifestation organisée conjointement par l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève. Cette manifestation après avoir connu un creux post covid connaît à nouveau un grand succès auprès d'une majorité de communes et de jeunes. Les subventions dans le

domaine social ont été examinées en commission sociale. A ce stade les critères d'attribution restent peu transparents. Les Vert.e.s réitèrent donc leur demande que les critères précis et formels d'attribution soient communiqués au Conseil municipal. Enfin, nous n'avons pas été informés des mesures prises pour lutter contre le non-recours aux prestations qui est principalement dû à une méconnaissance des dispositifs existants à l'échelle communale notamment, ce qui avait été demandé lors de l'examen du budget 2023. Dans le domaine énergétique, des panneaux solaires ont été posés sur le toit de la salle communale et il est prévu d'en poser davantage. C'est bien, mais cela reste insuffisant au vu des enjeux actuels. La Commune dispose d'un parc de logements dont les loyers ne sont pas fondés sur le principe du taux d'effort. Cela signifie que des locataires disposant d'un revenu confortable profitent de loyers trop bas en regard de leurs moyens financiers et inversement pour les personnes disposant de ressources très modestes. Dans la perspective d'une politique sociale du logement, et d'une redistribution des richesses plus équitables, cela doit évoluer, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres communes. Cette mesure devrait s'inscrire dans la volonté actuelle des autorités communales de réévaluer les loyers. Une telle politique contribuerait à renforcer la mixité sociale dans notre commune. D'une manière générale, les Verts demandent la mise en place d'une politique ambitieuse d'investissements à l'échelle de notre commune pour faire face aux conséquences locales de la crise climatique, en ce qui concerne aussi bien le patrimoine administratif que le patrimoine financier. Quelques exemples : viser à une isolation optimale des bâtiments, installer des panneaux solaires de manière généralisée, prévoir des systèmes de récupération des eaux de pluie pour les besoins d'arrosage de la commune, remplacer les revêtements en goudron, béton, dallages par des revêtements perméables pour assurer la perméabilisation du sol et la diminution des îlots de chaleur partout où cela est possible, étudier les possibilités de mise à disposition de locaux rafraîchis à l'échelle de la commune, étudier la mise sur pied d'événements et de moments de rencontres pour intégrer les nouveaux habitant.e.s, solliciter la population et lancer des concours d'idées pour s'adapter au développement de la commune. En matière de mobilité, agir de manière proactive et volontariste auprès du canton, voire de la commune de Veyrier, pour qu'un itinéraire continu de mobilité douce puisse enfin permettre de relier Troinex à Carouge et au centre-ville. Dans ce domaine, nous saluons le fait que la Mairie a accepté de doubler la subvention pour l'abonnement annuel des TPG et de la porter à 200 francs. Ces investissements sont indispensables. C'est notre manière de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle locale. Au bénéfice de ces explications et malgré le fait que ce budget n'emporte pas notre enthousiasme, les Verts l'accepteront. »

En l'absence de remarques supplémentaires, M. le Président propose de passer au vote des délibérations.

- **Délibération D274 : approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire pour un total de CHF 3'700'459.- permettant la comptabilisation d'amortissements complémentaires en 2023**

M. le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération D274 est **acceptée à l'unanimité.**
- **Délibération D275 : ouverture du crédit d'engagement de CHF 140'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissements aux communes genevoises**

M. le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération D275 est **acceptée à l'unanimité.**
- **Délibération D276 approuvant le budget de fonctionnement, le taux des centimes additionnels et les indemnités allouées aux Maires et Adjoints et aux Conseillers Municipaux pour 2024**

M. le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération D276 est **acceptée à l'unanimité.**

7. Projet de délibération D-277

- Projet de délibération D277 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 135'000.- destiné à la mise en conformité énergétique des fenêtres de la Mairie
- Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 11 octobre 2023

M. le Président remercie le Conseil municipal pour ses votes concernant le projet de budget 2024. Il passe la parole à Mme Reymond-Dorsay.

Mme Reymond-Dorsay fait remarquer que les raisons invoquées pour la mise en conformité énergétique des fenêtres de la Mairie sont les suivantes : cette quarantaine de fenêtres, aux croisillons et en vitrage simple, datent d'une trentaine d'années et se sont avérées irréparables au fil de temps. L'étanchéité s'est érodée, des fuites d'eau ont eu lieu ainsi que des déperditions de chaleur, en plus d'une insonorisation devenue contestable. La Mairie, dont la valeur patrimoniale est inscrite à l'inventaire, mérite d'être protégée. Depuis 2016, chaque propriétaire doit se mettre en conformité en termes de double vitrage (avec ou sans croisillons selon le type de construction) pour un plus grand confort thermique et acoustique, permettant une diminution de la consommation d'énergie de 15% en moyenne, ainsi qu'une plus grande isolation du bâtiment. Pour pallier ces manquements, deux schémas ont été présentés : un en coupe, l'autre en plan. Des simples vitrages devront être déposés puis remplacés par du vitrage isolant, avec l'ajout d'un châssis en chêne plus épais et plus large sur l'extérieur. La Mairie se situant en zone 4B, un avis des travaux favorables du service des monuments et sites (SNS), ainsi que de l'office de l'énergie (OCEN), seront nécessaires, mais aucune autorisation de construire. Ces travaux seront par ailleurs effectués en milieu occupé. Le planning prévisionnel des travaux débiterait en novembre, avec une demande de crédit, le délai référendaire de 40 jours, l'adjudication des entreprises, le projet d'exécution et la consultation du SNS et de l'OCEN, l'annonce des travaux de ces derniers et le préavis, la mise au point des détails des fenêtres, la commande des fenêtres, la mise en production, l'exécution des travaux, la réception d'ouvrage et les retouches diverses. Le tout serait terminé d'ici novembre 2024. Ce projet de mise en conformité a été soumis à trois entreprises genevoises expérimentées, à savoir l'entreprise Chardon (devis : CHF 145'428.-), l'entreprise Crettol (devis: CHF 132'669.-), et l'entreprise Wider (devis: CHF 155'343.-). Si de l'amiante devait être trouvée dans les joints, le poste correspondant serait déjà compris dans les trois devis. Après étude et réflexion de la commission, celle-ci s'est décidée en faveur du devis de Crettol, à CHF 132'669.-. La commission s'est arrêtée à la somme de CHF 135'000.-, laquelle a été votée à l'unanimité par cette dernière. Elle enjoint le Conseil municipal à faire de même.

M. le Président ouvre la discussion.

M. de Weck revient sur l'avant-dernier paragraphe du rapport, qui indique qu'« après étude et réflexion, la commission s'est décidée en faveur de l'avis de Crettol ». Il souhaite connaître les éléments ayant abouti à cette décision, car il ne constate que l'argument d'un devis moins onéreux. Cependant, les options les moins onéreux ne sont pas nécessairement les meilleures.

M. le Maire répond que les menuiseries ont été choisies car elles sont spécialisées sur ces fenêtres et leur rénovation. Il précise que la Mairie avait déjà été rénovée en 2003. Les doubles vitrages n'avaient cependant pas été installés, car la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) l'interdisait. Actuellement, les problématiques énergétiques ont pris le dessus.

M. de Weck réitère sa question concernant les raisons du choix de l'entreprise Crettol.

M. le Maire répond que les trois entreprises ont la même compétence, et que sur proposition de la Mairie, la commission a opté pour le devis le moins onéreux.

- **Vote de la délibération**

M. le Président donne lecture de la délibération.

- La délibération D277 est **acceptée à l'unanimité**.

8. Propositions individuelles et questions

Luminaires au sol lors de travaux

Mme Reymond-Dorsay relate être passée en voiture à Anières, où se trouve un arrêt de bus dénommé Courson. Au vu des travaux en cours pour le trottoir, peu de lumière était présente, mais plusieurs petits éclairages avaient été placés le long du bord. Cela permettait une meilleure visibilité sur la route. Elle propose de téléphoner à la Mairie d'Anières pour obtenir des informations afin de reproduire le procédé - si celui-ci n'est pas déjà proposé à Troinex. Elle trouve ce dispositif pratique pour les conducteurs automobiles.

M. le Maire prend acte de la demande. Les travaux seront terminés et ce point sera étudié. Des rétrécissements existent en effet au niveau des deux arrêts de bus à Troinex, afin que les voitures ne puissent plus se croiser, ce qui évite les dépassements dangereux à proximité de l'école où ont lieu les déposes d'élèves. Certaines situations risquées se sont données à voir devant la Mairie, heureusement sans accident à ce jour. Le rétrécissement était volontaire, bien que les scooters et vélos puissent malgré tout passer.

Pétition contre le bus 49

M. Berthet demande si des nouvelles sont disponibles concernant le recours pour le blocage du bus 49. M. le Maire répond que la commune est en deuxième instance. Des échanges de correspondance ont eu lieu avec les avocats communaux. La commune a testé certains dispositifs relatifs au bruit. Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a également émis des avis. En raison du nombre d'échanges, il peut être postulé que la deuxième instance statuera prochainement.

A M. Berthet qui souhaite savoir, en cas de rejet du recours, si l'étape suivante se déroulera auprès du Tribunal Fédéral, M. le Maire confirme.

M. Berthet s'interroge si, en raison des délais entre le rendu du Tribunal et la mise en œuvre, et du fait que les nouvelles lignes TPG se mettent en place chaque 15 décembre, la procédure pourrait durer une année supplémentaire. M. le Maire répond que les travaux d'aménagement auront lieu quoi qu'il en soit. Cette prévision de ligne de bus pour aller au Léman Express est en réflexion depuis 2017. En cas de gain de cause, la ligne ne serait néanmoins pas mise en place immédiatement.

M. Berthet déplore le fait que de nombreux véhicules provenant de toute la région circulent pour déposer ou récupérer des passagers au Bachet-de-Pesay. Cela génère du trafic supplémentaire péjorant l'ensemble du réseau.

Mme Schneider-Bidaux explique avoir été abordée, à proximité de l'auberge du Grand-Donzel, par des communiars de Veyrier faisant signer un référendum contre la ligne 49 chez eux.

M. le Maire explique que la commune de Veyrier a voté le budget d'aménagement. Deux croisements et des arrangements de dos d'âne (pour que le bus puisse placer deux roues dessus) sont prévus, au chemin du Bois Gourmand. Un référendum a bel et bien été émis.

M. le Président ajoute que Troinex s'adapterait si le référendum devait aboutir et que la ligne prenait du retard du côté de Veyrier.

M. le Maire attend néanmoins le résultat pour Troinex avant de considérer la situation à Veyrier.

Conseil des Anciens

M. le Président rappelle qu'en 1993, le Conseil municipal de Troinex a créé le Conseil des Anciens, qui a pour but d'intéresser les retraités à la vie communale, et créer un lien supplémentaire entre les habitants, la Mairie et le Conseil municipal. Le Conseil des Anciens est composé au maximum du même nombre de Conseillers que celui du Conseil municipal, et agit comme organe consultatif pour certains points, concernant soit l'Exécutif soit le Conseil municipal.

M. le Président a eu l'occasion de rencontrer le Conseil des Anciens, qui souhaite travailler de manière plus importante avec le Conseil municipal ou les commissions, s'agissant de thématiques pouvant toucher à la vie des seniors. A cet effet, le procès-verbal du Conseil des Anciens se trouvant sur le site de la commune de Troinex sera régulièrement envoyé aux membres du Conseil municipal, dès sa validation par l'Exécutif.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h07.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémy Annen

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :